

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG-ADO-CR-2023

DÉCISION DU MAIRE N° 2023-055

AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PAR LE COMITÉ DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE (CDOS 94) D'UNE EXPOSITION SUR LES JEUX D'ETE

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention relative à mise à disposition par le CDOS 94 d'une exposition sur les jeux d'été à signer avec le Comité Olympique et Sportif du Val-de-Marne représenté par son Président Monsieur Pascal-Pierre Ponson-Sacquard,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé entre la municipalité d'Ablonsur-Seine et le CDOS 94.

DÉCIDE

La signature d'une convention avec le CDOS souscrite du 12 janvier au 15 janvier 2024 à titre gracieux.

L'exposition sera visible à l'Espace Culturel Alain-Poher – 7, avenue Auguste Duru - 94290 ABLON-SUR-SEINE.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 22 décembre 2023

Maire d'Ablon-sur-Seine